

FONDATION DU JUDAÏSME DE BELGIQUE

68, av. Ducpétiaux – 1060 Bruxelles – tél : 00 32 02 538 45 00

e-mail : info@fjb-sjb.be

www.fjb-sjb.be

LES OBJECTIFS DE LA FONDATION

(EXTRAITS DES STATUTS)

Préambule

«Cinquante-cinq ans après la fin de la Seconde Guerre mondiale et au terme de ses recherches minutieuses qu'il a ordonné d'effectuer, le Gouvernement belge a estimé juste, fondé et nécessaire de rencontrer les revendications émises par la communauté juive que soient restitués à leurs légitimes propriétaires ou à leurs ayants droit directs, et qu'elle soit dédommée des biens dont ils ont été spoliés du fait de la Seconde Guerre mondiale et de ses suites et que ces dédommagements permettent d'assurer par le biais de la réalisation de projets philanthropiques, sociaux, culturels et culturels, la pérennité de cette communauté. »

Article 3 :

La Fondation du Judaïsme de Belgique, reconnue d'utilité publique "est constituée dans le but de recueillir les avoirs juifs spoliés ou délaissés sur le territoire de la Belgique entre 1940 et 1945 et pour lesquels aucun ayant droit n'a pu être retrouvé (...)"

Elle a pour mission de gérer le capital intangible de la Fondation, de répartir périodiquement les intérêts de ce capital de façon à permettre à la communauté juive de Belgique d'assurer sa pérennité (...). Les demandes de subsides ou projets devront être soumis à la Fondation par une ou plusieurs institutions dont les sièges sociaux et activités sont situés en Belgique et pouvant faire la preuve de leur existence et d'activités depuis au moins deux ans et pour autant qu'ils concernent

- la mémoire de la Shoah
- le social, dans son interprétation la plus large
- l'éducation
- le culte et tout ce qui s'y rattache
- la culture
- la solidarité et le soutien aux victimes juives de la Seconde Guerre mondiale, en particulier aux survivants de la Shoah, en ce compris ceux qui se sont établis en Belgique après la Libération
- la solidarité avec les personnes qui, telles les Tziganes, ont été comme la communauté juive, victimes de discriminations, de persécutions racistes ou de déportation "raciale" pendant la Seconde Guerre mondiale
- la solidarité avec les personnes extérieures à la communauté juive, parmi lesquelles les Justes de Belgique (...)
- la lutte contre l'antisémitisme et l'intolérance
- la recherche scientifique et historique à sujets juifs ou relatifs à la Seconde Guerre mondiale.

Demande de soutien financier pour projet

A envoyer au plus tard pour le 28 février. Prière de dactylographier la demande.
Seules les demandes introduites sur ce formulaire seront prises en compte

TITRE DU PROJET	
AUTEUR DU PROJET (1) <ul style="list-style-type: none">▪ Nom▪ Adresse ▪ Tél.▪ e-mail	
INSTITUTION PORTEUSE DU PROJET <ul style="list-style-type: none">▪ Nom▪ Adresse ▪ Tél.▪ e-mail▪ Numéro de compte bancaire en Belgique. (Joindre Relevé d'Identité Bancaire - RIB)▪ Personne de contact	
RESPONSABLE DU PROJET (2) <ul style="list-style-type: none">▪ Nom▪ Adresse ▪ Tél.▪ e-mail	

- (1) Si le projet est proposé par une personne et non par une institution, annexer un C.V. et deux lettres de référence.
(2) Si la demande émane d'une institution, coordonnées de la personne de contact.

DESCRIPTION DU PROJET (ne pas dépasser ce cadre)

JUSTIFICATION :	
JUSTIFICATION DU BESOIN FINANCIER	
CALENDRIER DU PROJET (début, étapes, fin)	
DATE SIGNATURE NOM DU SIGNATAIRE	